



Depuis bientôt quarante ans, AVI International propose des solutions d'assurance voyage aux jeunes gens effectuant un séjour linguistique, une année scolaire, un stage ou des études à l'étranger.

Il s'agit d'une offre 'tout inclus', proposant des niveaux de garanties très élevés (€ 1 000 000 en cas de maladie/accident), qui ne se limite pas aux frais médicaux et l'assistance mais qui s'étend aux garanties telles que la responsabilité civile, l'assurance bagages, le capital décès/invalidité, le retard de bagages.

Il s'agit aussi d'un produit **SANS FRANCHISE**, valable partout dans le monde.

Les plateaux d'assistance, joignables 24h/24 et 7j/7, permettent d'obtenir des conseils médicaux et des rendez-vous chez le médecin, mais aussi de placer une garantie de paiement auprès des prestataires de santé à l'étranger.

Ainsi les assurés d'AVI n'ont pas à faire l'avance des frais médicaux.